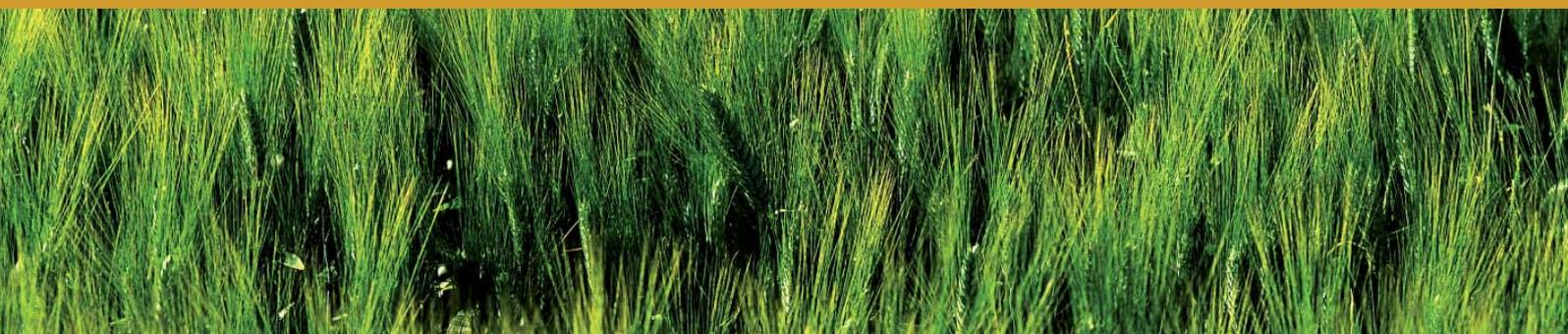


Guide pratique pouvant servir aux fins de document unique d'évaluation des risques professionnels en polyculture - élevage

■ Santé sécurité au travail



Identifier) les risques
Évaluer)
Inventorier les moyens de prévention
Proposer) des solutions
Prévoir)

Sommaire

✘ Pour tout type d'exploitation :

- Les renseignements relatifs à l'exploitation pages 4 et 5
- Les risques liés à l'électricité et à l'incendie pages 20 et 21
- Les risques liés au bruit pages 22 et 23
- Les risques liés aux postures de travail et aux ports de charges pages 24 et 25

✘ Exploitation concernée par l'élevage :

- La salle de traite & la laiterie page 6
- Les bâtiments d'élevage et abords page 7
- Les zoonoses pages 8 et 9
- Le stockage des fourrages et litières page 10
- Le stockage des céréales et alimentation animale en vrac page 11

✘ Exploitation concernée par la polyculture :

- Les travaux extérieurs (champs, pâtures, forêt ...) pages 12 et 13
- L'atelier et les travaux de maintenance page 14
- Les risques liés à l'utilisation de produits chimiques pages 15 à 17
- Les risques liés à la conduite d'engins de levage page 18
- Les risques liés à la conduite d'engins agricoles page 19



Le recours à ce guide n'est, en aucun cas, une obligation. D'autres supports peuvent être utilisés.

La possession du guide n'exonère pas le chef d'exploitation de son obligation de transcrire et de mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de ses salariés.

Pour servir de Document Unique, le guide doit donc être rempli et mis à jour régulièrement par le chef d'exploitation dès lors que les circonstances le justifient et au minimum 1 fois par an.

Le chef d'exploitation reste, en tout état de cause, responsable de la prévention des risques sur son exploitation.

Avertissement

Ce guide pratique est un support de travail servant à l'élaboration du document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, dit : "Document Unique", tel que prévu par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001.

Il a pour objet de faciliter la démarche de prévention des risques au sein des exploitations de polyculture et d'élevage, en proposant une méthode d'analyse par zone de travail et par activité.

Conçu comme un questionnaire à remplir soi-même ou avec l'aide d'un Conseiller en Prévention, d'un Médecin du Travail, ce guide permet à l'exploitant agricole de relever, sur son exploitation en polyculture et élevage, les risques susceptibles de survenir du fait de la nature des activités exercées et/ou des lieux de travail. L'exploitant pourra ainsi apporter les mesures nécessaires afin d'éviter ou de réduire les dangers signalés.

Ce guide se compose de plusieurs fiches à remplir sous forme :

- Soit de tableaux : lorsqu'il s'agit de zones d'activités à risques

Exemples : - *La salle de traite* : p.6
- *Les bâtiments d'élevage* : p.7

Chaque tableau prévoit 5 colonnes:

- 1^{ère} colonne : le risque
- 2^{ème} colonne : le danger que ce risque présente pour la santé *
- 3^{ème} colonne : le niveau d'exposition déterminé par l'agriculteur
- 4^{ème} colonne : les moyens de prévention proposés pour chaque nature de risque.
Attention : ces exemples sont présentés à titre purement indicatif et ne sont nullement exhaustifs.
- 5^{ème} colonne : l'analyse par l'agriculteur de son exploitation (sans omettre de fixer des échéances de réalisation).

- Soit de questionnaires relatifs à des risques particuliers :

Exemples : - *Les risques liés à l'utilisation de produits chimiques* : p.15
- *Les risques liés à la conduite d'engins de levage* : p.18

Chaque questionnaire « risque lié à ... » prévoit généralement le rappel des règles de prévention et de sécurité applicables. Les questions sont posées sous forme de : « OUI – NON, Si non... » de manière à orienter l'exploitant vers un objectif de prévention, dans le respect des réglementations en vigueur.

* Le décès peut être la conséquence d'une exposition à certains risques.

Évaluation des risques professionnels

Date de réalisation de cette évaluation des risques professionnels :

Fiche de renseignements concernant l'exploitation

Exploitation individuelle

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Exploitation en commun

Dénomination :
(Gaec, Earl...)

Adresse du siège :

.....

Les associés :

.....

.....

.....

.....

Personne(s) susceptible(s) de travailler sur l'exploitation

	OUI	Nombre	NON
✘ Salarié(s)			
● permanent(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● occasionnel(s), saisonnier(s) (Y compris salarié(s) groupement employeurs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● apprenti(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✘ Stagiaire(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✘ Main d'œuvre familiale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✘ Entraide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✘ Salarié(s) d'entreprise(s) intervenante(s) (ex : livraison de produits, maintenance du matériel, agent de remplacement, etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le (ou les) salarié(s)

✘ Formation du (ou des) salarié(s), stagiaire(s), main-d'œuvre familiale, entraide...

CAPA, BEPA, BTS, etc...

indiquer le niveau et la spécialité de la formation

Aucun diplôme

✘ Formation continue du (ou des) salarié(s), stagiaire(s), main-d'œuvre familiale, entraide...

Lister les formations suivies par le (ou les) salarié(s)

(ex : Sauveteur Secouriste, habilitation électrique, mécanique 2 temps, contention des bovins, etc...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

✘ Ancienneté du (ou des) salarié(s), stagiaire(s), main-d'œuvre familiale, entraide...

Sur mon exploitation

Dans le métier

✘ Dernière visite médicale par le médecin du travail (uniquement pour le (ou les) salariés)

Date :

Salle de traite - laiterie

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
<u>RISQUE DE CHUTE</u> (plain-pied, hauteur)	plaie, hématome, fracture, entorse...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • rampe sur escalier de fosse de traite, • revêtement de sol antidérapant, • bottes ou chaussures à semelles antidérapantes , • raclage systématique du sol après lavage, • bon éclairage (y compris à l'extérieur de la laiterie), • etc...
<u>RISQUE ÉLECTRIQUE</u>	électrisation, électrocution...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • installation d'un disjoncteur différentiel basse sensibilité, • prise de terre efficace et vérifiée, • installation électrique conforme, • vérification périodique de l'installation électrique par un organisme agréé, • habilitation électrique pour le salarié, • etc...
<u>RISQUE CHIMIQUE</u> Utilisation et manipulation de produits de nettoyage à base d'acide	démangeaison, irritation, brûlure...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • port de gants et lunettes de protection lors de la manipulation des produits, • respect des dosages, • bonne connaissance des produits et des mélanges dangereux, • rince-oeil à proximité, • produits mis sous clé, • etc...
<u>RISQUE LIÉ À L'AMBIANCE THERMIQUE</u> (froid, humidité...)	gerçure, eczéma, crevasse, mycose...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • isolation thermique de la salle de traite, • port de gants jetables lors de la traite, • habillement adapté, • mesures d'hygiène corporelle en prévention des risques (bien s'essuyer les mains, ...), • etc...
<u>RISQUE LIÉ AU CONTACT PHYSIQUE DES ANIMAUX</u>	plaie, hématome, fracture...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • quai de traite équipé de barres de protection contre les coups de pied, • sélection du troupeau sur les critères de docilité, • utilisation du chien pour limiter l'intervention de l'homme en aire d'attente, • traite à 2 personnes, • robot de traite, • bonne formation "animalière" (manipulation de bovins...), • bonne connaissance du troupeau, • etc...
<u>RISQUE LIÉ AUX GESTES RÉPÉTÉS</u> Installation de la griffe sur le pis, lavage du pis, 1 ^{er} jet...	canal carpien, tendinite...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • hauteur de quai adapté à la taille de l'intervenant, • alternance des jours de traite, • décrochage automatique, • etc...

Bâtiments d'élevage et abords

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
<u>RISQUE DE CHUTE</u> (Plain-pied, hauteur)	plaie, hématome, fracture, entorse...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • allée de circulation bien dégagée, • passage d'homme dans les stabulations, • rampe sur les escaliers, • échelle mobile en bon état et stable, • en cas de neige, verglas, dégagement et salage des abords, • fosse à lisier clôturée ou couverte, • etc...
<u>RISQUE ÉLECTRIQUE</u>	électrisation électrocution	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • installation d'un disjoncteur différentiel basse sensibilité, • prise de terre efficace et vérifiée, • Installation électrique conforme, • vérification périodique de l'installation électrique par un organisme agréé, • habilitation électrique pour le salarié, • etc...
<u>RISQUE LIÉ</u> <u>À LA CIRCULATION</u> <u>HOMME - MATERIEL</u>	choc, plaie, fracture, écrasement...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • lors du paillage et de l'alimentation mécanisés • absence de toute personne dans l'allée de circulation des engins, • matériel équipé d'un avertisseur sonore de marche arrière, • tracteur équipé de rétroviseurs, • sens unique de circulation dans l'allée du bâtiment (marche-arrière impossible ou interdite), • etc...
<u>RISQUE D'INCENDIE</u>	brûlure, intoxication, etc...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • présence de Robinet Incendie Armé, • présence d'extincteur(s), • les extincteurs sont vérifiés périodiquement, • personnel formé à l'utilisation des extincteurs, • sonde de température fourrage, • coupe-batterie sur tracteur, • installation électrique en bon état et vérifiée, • cuve à fuel éloignée, • etc...
<u>RISQUE LIÉ</u> <u>À LA MANIPULATION</u> <u>ET À LA CONTENTION</u> <u>DES BOVINS</u>	plaie, fracture, hématome, écrasement, etc...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'une installation de contention fixe ou mobile, • barrière de blocage "type CORNADIS ", • passage d'homme dans l'aire d'attente , dans la stabulation, • présence d'un quai d'embarquement, • organisation bien rodée pour le déplacement du troupeau ou le chargement, • animaux sélectionnés sur des critères de docilité..., • bonne connaissance des animaux, • utilisation des couloirs de circulation pour la contention des animaux, • etc...
<u>RISQUE LIÉ À LA</u> <u>PRÉSENCE ANORMALE</u> <u>DE GAZ CARBONIQUE</u> <u>ET AUTRES</u>	asphyxie, malaise, etc...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • opération de maintenance sur pompe à lisier dans la fosse sous la surveillance d'une personne à l'extérieur, • mise à disposition d'un appareil autonome respiratoire pour les interventions en zone à risque, • ventilation mécanique déclenchée par un système automatique (sonde thermométrique, détecteur de gaz...), • ouverture automatique des fenêtres ou trappes de toiture commandée par un dispositif automatique (sonde, détecteur...), • etc...

Risques biologiques liés au contact des animaux

Les zoonoses

Zoonoses : maladies infectieuses qui se transmettent naturellement des animaux vertébrés à l'homme et inversement.

Le mode de contamination est variable : par contact direct ou indirect avec les produits d'origine animale :

- déjections animales (urine, bouse, fiente...)
- placenta, avorton,...
- lait, produits laitiers, viandes,...

Ces produits peuvent pénétrer par la peau, les muqueuses, les voies digestives, les voies respiratoires.

Classification des zoonoses par espèce animale

(La liste ci-dessous n'est pas exhaustive ; seuls les principales zoonoses sont présentées).

ZOONOSSES	BOVINS	CAPRINS	CHIENS CHATS CARNIVORES A FOURRURE	ÉQUINS	LAPINS	OVINS	PORCINS	RONGEURS SAUVAGES ET DE LABORATOIRE
AUJESKY (maladie d')	●						●	
BRUCELLOSE	●	●				●	●	● Lièvre
CHORIO-MÉNINGITE LYMPHOCYTAIRE								● Souris
ÉCHINOCOCCOSE	●							● Souris
GALE			●					
GALE SARCOPTIQUE	●			●				
LEISHMANIOSE			●					●
LEPTOSPIROSE								●
LISTÉRIOSE	●				●	●		●
NÉORICKETTSIOSE	●	●				●	●	
PASTEURELLOSE	●				●	●		
RAGE	●	●	●	●	●	●		
RICKETTSIOSE								●
ROUGET							●	
SALMONELLOSE		●						● Cobaye
SALMONELLOSE à B. paratyphique B				●				
SALMONELLOSE à B. paratyphique B et D						●		
SALMONELLOSE à B. paratyphique D	●							
TEIGNES	●			●				
TOXOPLASMOSE	●		●		●	●		
TUBERCULOSE	●	●	●	●			●	
TULAREMIE								● Lièvre campagnol

Moyens de prévention

La prévention humaine	La prévention animale	La prophylaxie des bâtiments d'élevage
<ul style="list-style-type: none"> ✘ la surveillance médicale <ul style="list-style-type: none"> ● médecin traitant ● médecin du travail, ● médecine préventive. ✘ la vaccination (pour certaines zoonoses seulement) ✘ les Équipements de Protection Individuelle (ÉPI) : <ul style="list-style-type: none"> ● gants, ● bottes, ● masques. ✘ respect de la réglementation de l'hygiène des produits alimentaires (salmonelles, listéria) 	<ul style="list-style-type: none"> ✘ le dépistage (systématique pour la brucellose) ✘ la vaccination des animaux (pour certaines zoonoses) ✘ la suppression des parasites vecteurs de zoonoses <ul style="list-style-type: none"> ● mesures d'hygiène, ● dératisation, ● désinsectisation, ● etc... ✘ la déclaration obligatoire de la maladie (ex : la brucellose) ✘ l'abattage 	<p style="text-align: center;">Pour tous les intervenants extérieurs à l'élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> ✘ Équipements de Protection Individuelle propres <ul style="list-style-type: none"> ● gants, ● bottes, ● vêtements, ● masques. ✘ pédiluve à l'entrée ✘ douche obligatoire (pour certains élevages)

Mesures générales de sécurité

Il convient de veiller à :

- la désinfection (litière, étable, bâtiment, pédiluve...)
- l'isolement des animaux suspects
- l'élimination correcte des cadavres, délivrances, avortons et tous produits susceptibles d'être virulents.

L'exploitation et les zoonoses

	OUI	NON
✘ L'exploitation a-t-elle été confrontée à une zoonose	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● si oui, les personnes au contact des animaux ont-elles été suivies par leur médecin traitant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● d'une manière générale, les personnes travaillant au contact des animaux sur l'exploitation ont une bonne formation ou information sur les zoonoses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conseil : N'hésitez pas à rappeler votre activité professionnelle à votre médecin traitant lors de la consultation, afin qu'il en tienne compte dans son diagnostic.

Stockage des céréales et alimentation animale en vrac

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
<u>RISQUE D'ENSEVELISSEMENT</u>	étouffement, ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	Stockage à plat ou en cellule <ul style="list-style-type: none"> interdiction d'aller seul et sans équipement (harnais, corde, point d'ancrage) sur la partie supérieure du tas ou de la cellule, etc...
<u>RISQUE LIÉ À L'INHALATION DE POUSSIÈRES ET DE SPORES</u>	allergie respiratoire, trouble de la respiration...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> bâtiment bien aéré, présence d'un système de captation des poussières, port de masque de protection des voies respiratoires contre les poussières, etc...
<u>RISQUE INCENDIE EXPLOSION</u>	brûlure, intoxication, ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> bâtiment bien aéré, instauration d'un "Permis de Feu" pour les interventions de maintenance dans l'installation, installation électrique en bon état et vérifiée, présence d'un Robinet d'Incendie Armé et/ou d'extincteur(s) vérifié(s), sonde(s) thermique(s) de contrôle température du grain, ventilation des cellules ou des tas, personnel formé à l'utilisation d'extincteur, système de captation des poussières, nettoyage périodique de l'installation, etc...
<u>RISQUE DE CHUTE (Plain-pied, hauteur)</u>	plaie, hématome, fracture, entorse, ...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> absence de grains sur le sol des allées de circulation, utilisation d'échelle mobile en bon état, crinoline sur l'échelle fixe, présence de passerelle stable et équipée de garde-corps, ouverture de la trappe de chargement du silo par le bas, etc...
<u>RISQUE ÉLECTRIQUE</u>	électrisation, électrocution...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> installation d'un disjoncteur différentiel basse sensibilité, prise de terre efficace et vérifiée, installation électrique conforme, vérification périodique de l'installation électrique par un organisme agréé, habilitation électrique pour le(s) salarié(s), lignes électriques aériennes à l'écart du silo vrac alimentation, etc...
<u>RISQUE LIÉ À L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE DÉPLACEMENT, LE SÉCHAGE ET LA VENTILATION DES CÉRÉALES</u>	plaie, coincement, écrasement, happement...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> vis à grains en état de conformité (courroies et pieds de vis protégés, démarrage par interrupteur thermique...), pales du ventilateur protégées, tables vibrantes du séparateur protégées, tableau de commande électrique de l'installation équipé de voyants lumineux, installation électrique en bon état et vérifiée périodiquement, présence d'arrêt(s) d'urgence, etc...
<u>RISQUE LIÉ À LA PRÉSENCE ANORMALE DE GAZ CARBONIQUE</u>	asphyxie, malaise...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> séchage des grains avant la mise en silo ou tas, ventilation, aération des locaux de stockage, etc...

Les travaux extérieurs (champs, pâtures, forêt...)

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
suite de la page 12				
<u>RISQUE LIÉ À L'ÉLECTRICITÉ</u> clôture(s) électrique(s) Présence de ligne(s) électrique(s) aérienne(s) ou souterraine(s)	électrisation, électrocution	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • identification des zones à risque, • extrémités des rampes du pulvérisateur équipées d'un détecteur de présence de ligne électrique, • présence d'un autocollant dans la cabine des engins rappelant le risque électrique et la procédure à suivre en cas de contact ou d'amorçage avec une ligne électrique, • etc...
<u>RISQUE LIÉ À L'AMBIANCE CLIMATIQUE</u>	coup de chaleur, refroidissement...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • habillement en fonction de la météo, • interdiction de travailler torse-nu en plein soleil, • mise à disposition de vêtements de pluie, • etc...
<u>RISQUE DE CHUTE</u> (plain-pied, hauteur)	plaie, hématome, fracture, entorse...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • taille et récolte des arbres fruitiers avec des escabeaux stables et/ou sur une plate-forme élévatrice en état de conformité, • identification et balisage des zones d'effondrement du sol, • etc...
<u>RISQUE LIÉ AUX GESTES RÉPÉTÉS</u> utilisation de sécateur manuel	canal carpien...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de sécateur(s) électrique(s) ou pneumatique(s), • entretien et affûtage régulier du sécateur, • etc...

L'atelier et les travaux de maintenance sur l'exploitation

Nature des risques	Dangers pour la santé	Niveaux d'exposition	Exemples de moyens de prévention	Moyens existants sur mon exploitation Mesures à prendre et délai
RISQUE ÉLECTRIQUE	électrisation, électrocution.	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> installation d'un disjoncteur différentiel basse sensibilité, prise de terre efficace et vérifiée, installation électrique conforme, vérification périodique de l'installation électrique, par un organisme agréé, habilitation électrique pour le(s) salarié(s), etc...
RISQUE DE CHUTE (plain-pied, hauteur)	plaie, hématome, fracture, entorse...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> allée de circulation bien dégagée, atelier bien rangé, fosse couverte en dehors des périodes d'utilisation, rampe sur les escaliers, échelle mobile en bon état et stable, nettoyage des tâches de lubrifiants, présence de sciure ou sable pour absorption des lubrifiants au sol, bon éclairage de l'atelier et abords, etc...
RISQUE D'INCENDIE	brûlure, intoxication...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> présence de Robinet Incendie Armé, présence d'extincteur(s), les extincteurs sont vérifiés périodiquement, personnel formé à l'utilisation des extincteurs, coupe-batterie(s) sur tracteur(s), installation électrique en bon état et vérifiée, cuve à fuel éloignée, etc...
RISQUE BIOLOGIQUE	tétanos.	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> vaccination*, port de gants.
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE PRODUITS DE NETTOYAGE, DE LUBRIFICATION...	intoxication, brûlure...	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> nettoyage des pièces à l'essence ou gas-oil interdit, utilisation d'une fontaine avec produit de nettoyage, port de gants, stockage des produits dans un local approprié, etc...
RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE MATÉRIELS D'ATELIER ÉLECTRO-PORTATIFS OU FIXES	coupure, plaie, hématome... dûs à un happement, écrasement, cisaillement et autre contact avec les parties en mouvement des machines.	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> matériel en état de conformité, compresseur d'air en état de conformité et vérifié périodiquement, installation électrique conforme et vérifiée périodiquement, interrupteur de commande Marche-Arrêt identifiés et séparés sur le touret à meuler, double-gâchette sur la tronçonneuse à métaux, présence du carter de protection sur la petite disqureuse, utilisation de disques clairement identifiés (métaux, béton...) pour chaque opération, etc...
RISQUE LIÉ À L'AMIANTE (tôles fibro-ciment...)	lésion, tumeur, fibrose, cancer aux poumons.	<input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> temporaire	<ul style="list-style-type: none"> absence d'amiante sur l'exploitation, diagnostic amiante réalisé par un organisme agréé, changement de la toiture fibro-ciment, interdiction de perçage ou de découpage des tôles fibro-ciment, etc...

* Dans les métiers agricoles, bien que vivement conseillée, la vaccination n'a pas un caractère obligatoire. La vaccination n'exonère pas la personne exposée du port des Équipements de Protection Individuelle.

Risques liés à l'utilisation de produits chimiques

(phytosanitaires, de nettoyage agro-alimentaire, industriels...)

L'acheteur des produits doit demander à son fournisseur la Fiche de Données de Sécurité de chaque produit.

Ces fiches pourront être conservées avec le document d'Évaluation des Risques Professionnels de l'année en cours à des fins d'inventaire utilisable, par exemple dans le cadre d'une reconnaissance de maladie professionnelle pour l'utilisateur de ces produits.

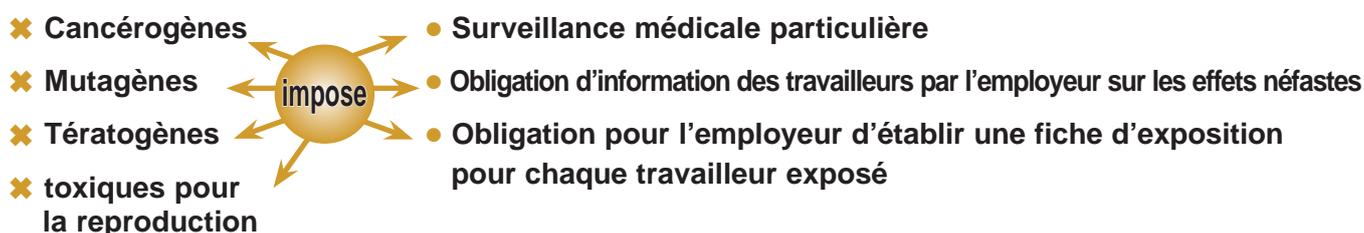
Règles de prévention en matière de risque chimique

L'utilisation sur l'exploitation de produits aux agents	OUI	NON	est interdite pour :
<u>CANCEROGENES</u> R45 : "peut causer le cancer" R49 : "peut causer le cancer par inhalation" R40 : "effet cancérigène suspecté (preuves insuffisantes)"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les femmes allaitantes
<u>MUTAGENES</u> R46 : "peut causer des altérations génétiques héréditaires" R68 : "possibilité d'effets irréversibles"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les femmes allaitantes ou enceintes
<u>TERATOGENES</u> R61 : "risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant" R63 : "risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les femmes enceintes
<u>TOXIQUES pour la reproduction</u> R60 : "peut altérer la fertilité" R62 : "risque possible d'altération de la fertilité"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les femmes enceintes

L'utilisation des produits phytosanitaires par un jeune de moins de 18 ans est interdite

L'utilisation de certains produits phytosanitaires par un salarié sous contrat à durée déterminée est interdite

L'utilisation de produits aux agents :



✘ **Les Fiches de Données de Sécurité sont disponibles sur l'exploitation**

OUI NON si non, prévision :

.....

✘ **Le salarié, stagiaire, bénévole, la main d'œuvre familiale effectue des traitements phytosanitaires et/ou utilise des produits chimiques pour le nettoyage, désinfection, etc...**

OUI NON si non, qui les effectue ou utilise ces produits ? :

- en culture plein champ
- en préparation de semences
- en stockage de céréales
- en laiterie, salle de traite
- en atelier, maintenance
- autres (ensilage...)

✘ **Il dispose et porte les Équipements de Protection Individuelle adaptés à l'utilisation de ces produits.**

OUI NON si non, mise à disposition prévue le :

- gants
- masque de protection des voies respiratoires et protection des yeux (visière ou lunettes)
- bottes
- combinaison de protection
- possibilité de douche

✘ **Le salarié est correctement formé à l'utilisation de ces produits**

OUI NON si non, formation prévue :

.....

✘ **Le matériel de pulvérisation (et le tracteur)**

OUI NON si non, prévision(s) :

- est en état de conformité
- est correctement entretenu
- dispose d'une cabine fermée pendant le traitement
- dispose d'une cabine équipée d'un filtre charbon actif (régulièrement changé)
- le matériel de pulvérisation ou d'épandage
 - automoteur, pulvérisateur trainé ou porté sur tracteur
 - pulvérisateur à dos
 - autre...

✘ Les produits sont stockés dans un local approprié

OUI NON si non, prévision :

.....

✘ Le remplissage en eau de la cuve du pulvérisateur s'effectue

	OUI	NON
● par gravité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● par pompage dans une cuve ou citerne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● sur le réseau d'alimentation en eau de l'exploitation		
● par un robinet classique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● par un robinet équipé d'un clapet anti-retour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● sur aire de remplissage avec rétention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques liés à la conduite d'engins de levage

Le conducteur (salarié, aide familial, stagiaire, apprenti...)

	OUI	NON	
● est âgé d'au moins 18 ans *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	si non, interdiction de conduite
● a bénéficié d'une formation spécifique dispensée par			si non, prévision(s) :
● l'employeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● un organisme de formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● est reconnu « apte » à la conduite d'un engin de levage par le médecin du travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● est détenteur d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* sauf si conduite d'un tracteur équipé d'un chargeur frontal, le conducteur peut être âgé de moins de 18 ans et plus de 16 ans (dérogation machines dangereuses obligatoire).

Le matériel

	OUI	NON
● chariot télescopique ou élévateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● chargeuse sur pneu, mini-pelle...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● plate-forme élévatrice mobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● grue auxiliaire sur camion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● chargeur frontal sur tracteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vérification périodique effectuée par un organisme agréé tous les :

	OUI	NON	si non prévue le :
6 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

✘ **Le matériel est en état de conformité** OUI NON si non prévision(s) :

✘ **Les zones de danger sur l'exploitation et ses dépendances sont clairement identifiées**

	OUI	NON	
● présence d'une ligne électrique aérienne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	si oui, le conducteur est informé des consignes de sécurité lors de la conduite d'engin(s) de levage de l'exploitation dans les zones concernées.
● terrain en pente, talus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● route	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● sortie ou entrée dangereuse sur l'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● etc...			

Risques liés à la conduite d'engins agricoles

Le conducteur (salarié, aide familial, stagiaire, apprenti...)

- | | OUI | NON | |
|--|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| ✗ est âgé d'au moins 16 ans* | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | si non, interdiction de conduite |
| <ul style="list-style-type: none"> ● pour la conduite exclusive de : <ul style="list-style-type: none"> ● tout engin dont la largeur est inférieure à 2,50 m ● d'un tracteur attelé à une seule remorque | | | |

*conducteur âgé de moins de 18 ans (dérogation machines dangereuses obligatoire).

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|--|
| ✗ est âgé d'au moins 18 ans | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ● pour la conduite de : <ul style="list-style-type: none"> ● tout engin dont la largeur est inférieure ou supérieure à 2,50 m ● d'un tracteur attelé à une ou deux remorque(s) | | | |

si non, prévision(s) :

- | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|-------|
| ● a bénéficié d'une formation à la conduite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● est reconnu médicalement « apte » à la conduite des engins agricoles par le médecin du travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Le matériel

- | | OUI | NON | si non prévision(s) : |
|--|--------------------------|--------------------------|-----------------------|
| ● est en état de conformité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● est régulièrement vérifié et entretenu | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● dispose d'une signalisation sonore et lumineuse en état de fonctionnement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● tous les tracteurs (ou machines automotrices) sont équipés d'une cabine ou d'un arceau de protection | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● les arbres à cardans sont protégés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● les sièges sont en bon état (sellerie, système d'amortissement, réglages...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● l'accès à la cabine des engins est facilité par un marche pied en bon état et à bonne hauteur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● les commandes des engins et équipements sont clairement identifiées | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

✗ Les zones de danger sur l'exploitation et ses dépendances sont clairement identifiées

- | | OUI | NON | si oui, le conducteur est informé des consignes de sécurité lors de la conduite de(s) engin(s) dans les zones concernées. |
|--|--------------------------|--------------------------|---|
| ● présence d'une ligne électrique aérienne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● terrain en pente, talus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● route | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● issue dangereuse sur l'exploitation... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

✗ Lors du déplacement sur route des engins dont la largeur excède 2,50 m

- | | OUI | NON | si non prévision(s) : |
|--|--------------------------|--------------------------|-----------------------|
| ● pose de signalisation spécifique "convoi exceptionnel" sur l'engin | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● voiture accompagnatrice devant le convoi | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Risques liés à l'électricité et à l'incendie

Vérification des installations électriques par un organisme agréé

But : examiner la conformité des installations à la réglementation.

✘ **Moment :**

- Lors de la mise en service des installations.
- Tous les ans.
- Tous les deux ans si le rapport de vérification précédant ne comporte aucune observation ou si les travaux de mise en conformité ont été réalisés.

✘ **Documents à conserver :**

- Les rapports de vérification,
- Plan schématique des locaux,
- Justification des travaux réalisés pour remédier aux non-conformités relevées dans le rapport de vérification.

Habilitation électrique

✘ **Tout salarié qui :**

- utilise des installations électriques,
- effectue des travaux sur des installations électriques,

doit recevoir une formation sur les prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution de ses tâches.

L'habilitation électrique est délivrée par l'employeur, et atteste de la capacité de la personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

Le risque électrique

	OUI	NON	si non prévision(s) :
● l'installation électrique est en état de conformité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● l'installation électrique est vérifiée périodiquement par un organisme agréé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le salarié a un titre d'habilitation pour intervenir sur l'installation électrique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● l'installation électrique est équipée de prise(s) de terre efficace(s) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● l'installation électrique est équipée d'un disjoncteur différentiel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le risque incendie

	OUI	NON	si non, prévision(s) :
● l'exploitation est équipée d'extincteurs appropriés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● si OUI, la vérification des appareils est périodique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le salarié est formé à l'utilisation des extincteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● l'exploitation est équipée d'un Robinet d'Incendie Armé (RIA)*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● si OUI, la vérification est périodique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le salarié est formé à l'utilisation du RIA*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le bâtiment est équipé de détecteurs de fumée*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le bâtiment est équipé d'une alarme sonore incendie*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● le bâtiment est équipé d'un système d'extinction automatique (sprinckler)*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● si OUI, ces systèmes sont vérifiés périodiquement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Rappel : Pour prévenir le risque d'incendie sur l'exploitation, il faut contrôler : la température du fourrage, la température du grain.
Il faut stocker les matériaux à risque en lieu sûr.

*Ces dispositifs peuvent présenter un caractère obligatoire pour certains bâtiments ou installations. Il convient de vérifier votre contrat d'assurance Incendie.

Intervention d'entreprise extérieure

L'intervention d'une entreprise sur une exploitation peut générer des risques pour les intervenants comme pour les personnes amenées à travailler à proximité de l'entreprise.

Il est indispensable à l'entreprise utilisatrice (maître d'ouvrage) et à l'entreprise intervenante (maître d'œuvre) pour :

- ✘ **identifier** :
 - la nature de l'intervention,
 - les risques propres à chacune des entreprises,
- ✘ **évaluer ces risques,**
- ✘ **prévenir ces risques,**

Sur une exploitation agricole, les représentants des entreprises (ou coopératives) peuvent intervenir plus ou moins régulièrement ; quelques exemples :

- ✘ **l'inséminateur,**
- ✘ **le ramasseur de lait,**
- ✘ **le chauffeur-livreur de la coopérative,**
- ✘ **le technicien élevage...**

En fonction de la durée de l'intervention et de sa nature, l'établissement du PLAN de PRÉVENTION est obligatoire. Lors de la rédaction de ce document, chacune des parties identifie, évalue et réfléchit sur les moyens à mettre en œuvre pour les prévenir.

Par ailleurs, pour les opérations de transport, chargement et déchargement de marchandises, c'est le PROTOCOLE de SÉCURITÉ qui aura les mêmes fonctions.

Risques liés au bruit

Le bruit est une nuisance qui combine 3 paramètres :

✘ La Fréquence

- exprimée en Hertz (Hz), c'est le nombre de variations de pression par seconde. Elle donne la caractéristique des sons graves ou aigus.

✘ La Durée pour un bruit

- continu (le moteur du tracteur pendant le labour),
- fluctuant (le moteur de la tronçonneuse dans les variations de régime pendant la coupe du bois),
- impulsif (coup de marteau sur un burin)...

✘ L'intensité

- exprimée en décibels dB (A), l'oreille humaine perçoit celle qui se situe entre 0 et 140 dB (A),
- à partir de 85 dB(A) le port d'une protection auditive est obligatoire.

Le bruit génère des troubles de la santé et du comportement auprès des personnes exposées et sans protection auditive.

- fatigue (auditive, physique, psychique),
- perturbation intellectuelle,
- diminution de la concentration,
- troubles du sommeil et de la mémoire,
- augmentation de l'agressivité,
- diminution progressive de la précision des gestes et augmentation du nombre d'erreurs,
- élévation de la tension artérielle,
- augmentation du rythme cardiaque,
- stress,
- etc...

✘ est exposé au bruit de plus de 85 dB(A)

	OUI	NON
● dans les travaux d'atelier et de maintenance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● lors de la conduite des engins agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● lors de l'utilisation de tronçonneuse, débroussailleuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ex : élevage porcin en bâtiment, etc...

✘ dispose :

	OUI	NON	si non, prévision(s) :
● d'Équipement de Protection Individuelle			
ou ● casques anti-bruit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● bouchons d'oreilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● de cabine en bon état sur les engins agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● les pots d'échappement en mauvais état sont systématiquement réparés ou changés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques liés aux postures de travail et aux ports de charges

Conséquences les plus fréquentes : rhumatismes, le mal de dos, la sciatique, les jambes lourdes, etc... sont souvent le résultat de mauvaises postures prolongées et de ports de charges important(s) et/ou répétitifs. Ainsi pour exemples :

- Porter une caisse de 10 kg n'a rien de contre indiqué, sauf si cette opération se reproduit à multiples reprises dans la journée.
- Se pencher pour atteindre la zone de travail. L'exemple d'une fosse de salle de traite conçue pour un homme de 1,65 m et utilisée par un homme de 1,90 m illustre parfaitement la problématique de la mauvaise posture et de la répétition du geste.

Port de charges

Un travailleur ne peut être admis à porter d'une façon habituelle des charges supérieures (voir ci-dessous) que s'il a été reconnu apte par le médecin du travail.

Il est interdit de faire porter par un seul homme toute charge supérieure à 105 kg.

● personnel masculin ⁽¹⁾ âgé	de 14 à 15 ans	➔ 15 kg maxi
	de 16 à 17 ans	➔ 20 kg maxi
	de 18 et plus	➔ 55 kg maxi
● personnel féminin ⁽¹⁾ âgé	de 14 à 15 ans	➔ 8 kg maxi
	de 16 à 17 ans	➔ 10 kg maxi
	de 18 ans et plus	➔ 25 kg maxi

⁽¹⁾ Les catégories de personnel concernées ne peuvent porter, traîner ou pousser de façon habituelle les charges indiquées qu'après reconnaissance de leur aptitude par le médecin du travail.

	OUI	NON	Si oui
● sur l'exploitation, on manutentionne manuellement des seaux, sacs, balles de paille rectangulaires, ... de plus de 15 kg	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> occasionnellement <input type="checkbox"/> souvent
● des solutions sont envisagées pour limiter le port manuel de charges sur l'exploitation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

exemples : - abandon des sacs de 25 kg ou 50 kg au profit de big-bag 500 kg,
- utilisation d'une brouette (à la place des seaux) pour apporter le grain sorti de l'aplatisseur,
- projet d'investissement sur un appareil à monter les roues...

● Mesures à prendre :

.....

.....

.....

Les postures

- | | OUI | NON | si non, changement
ou réparation prévu le |
|--|--------------------------|--------------------------|---|
| ● les sièges des engins de l'exploitation sont en bon état | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| ● sur l'exploitation, il y a des postes de travail qui
gènèrent des mauvaises positions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui, le temps de travail y est
<input type="checkbox"/> court et exceptionnel
<input type="checkbox"/> court et régulier
<input type="checkbox"/> important |
| ● des solutions sont envisagées pour limiter les
mauvaises postures. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

exemples : - le siège du tracteur est à réparer avant le moisson.

- dans le contexte de la mise aux normes des bâtiments d'élevage, remaniement complet
de la salle de traite, y compris de la profondeur de la fosse

● Mesures à prendre :

.....
.....
.....

Lexique

NIVEAUX D'EXPOSITION :

temps de travail consacré par le travailleur sur la zone de travail concerné. Il n'est pas nécessaire que ce temps soit important pour être PERMANENT.

A titre d'exemple : 10 minutes/jour tous les jours peuvent être considérés comme un niveau d'exposition permanent.

TÉRATOGENE : agent à l'origine des malformations congénitales

MUTAGÈNE : agent susceptible de provoquer des mutations chez les êtres vivants

CANCÉROGÈNE : agent pouvant provoquer ou favoriser l'apparition de cancer

TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION :

agent pouvant altérer la fertilité humaine

Réalisé par :

► les services de l'Inspection du Travail de Lorraine

► la CPHSCT Lorraine

Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

► la FDSEA de Meurthe-et-Moselle

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

► Le service de Santé Sécurité au Travail de la MSA Lorraine

Mutualité Sociale Agricole

► la CDA de Meurthe-et-Moselle

Chambre Départementale d'Agriculture

MSA Lorraine

Prévention des Risques Professionnels

15 avenue Paul Doumer
54507 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY CEDEX

tél. 03 83 50 35 42

www.msalorraine.fr

contact@lorraine.msa.fr

N'hésitez pas à contacter votre MSA



L'essentiel & plus encore